

fabricants d'aéronefs et de pièces (85.4%). Toutefois, le degré de contrôle étranger tombe jusqu'à 18.8% dans l'industrie de la construction et de la réparation de navires qui est dominée surtout par de petites entreprises canadiennes. Les succursales et filiales d'entreprises américaines de construction automobile contribuent fortement à accroître le contrôle étranger dans l'industrie de la fabrication de pièces et accessoires d'automobile.

Dans la fabrication de produits électriques (64.5%), les pourcentages de contrôle étranger pour certaines industries sont confidentiels mais, en général, le degré d'appartenance étrangère est élevé. Le pourcentage le plus faible qui ait été publié est 47.9% pour la fabrication de matériel de communications, industrie hautement technologique possédant un marché important dans l'industrie de la défense. La fabrication d'accumulateurs est presque entièrement sous contrôle étranger (99.2%), en raison notamment des ventes aux fabricants de véhicules automobiles et de la promotion des marques de commerce auprès des consommateurs.

La moitié des 14 industries du groupe des produits minéraux non-métalliques (51.2%) sont contrôlées par l'étranger dans une proportion de moins de 31%; bon nombre d'industries vendent aux marchés locaux ou régionaux des matériaux de construction en provenance de fabriques relativement petites. Parmi les industries dont les données peuvent être publiées, le pourcentage de contrôle étranger oscille entre 17.1% dans la fabrication de produits en argile (à base d'argile canadienne), groupe qui comprend la fabrication de briques, et 97.4% dans la fabrication de produits réfractaires.

Parmi les 20 groupes, c'est celui de la fabrication de produits du pétrole et du charbon qui connaît le degré le plus élevé de contrôle étranger (96.4%), en raison de l'activité des sociétés pétrolières internationales dans l'industrie du raffinage du pétrole. Les pourcentages des industries du groupe sont confidentiels, sauf celui des fabricants d'huiles et graisses lubrifiantes (91.4%). Le groupe qui occupe la seconde place du point de vue du contrôle étranger est celui de l'industrie chimique (84.3%). Les industries de ce groupe dépendent de la technologie internationale et des brevets et sont fortement concentrées. Parmi les industries dont on peut publier les données, le pourcentage de contrôle étranger oscille entre 66.1% de la valeur ajoutée dans l'industrie de la fabrication d'encre d'imprimerie et 93.7% dans celle de la fabrication de pigments et couleurs.

Parmi les industries regroupées dans les industries manufacturières diverses, les pourcentages de contrôle canadien et étranger varient fortement. L'industrie de l'apprêt et de la teinture des fourrures est entièrement sous contrôle canadien, tandis que celle des stylos et crayons est contrôlée par l'étranger dans une proportion de 90.5%. Sur les 21 industries, celle des jeux et jouets a la valeur médiane pour ce qui est du contrôle étranger de la valeur ajoutée totale, soit 52.9%.

17.3 Aide de l'État à l'industrie manufacturière

17.3.1 Aide fédérale

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a pour fonctions de stimuler l'établissement, l'expansion et l'efficacité des industries manufacturières, de transformation et du tourisme, ainsi que d'élaborer des politiques relatives au commerce d'exportation et au commerce extérieur. Il aide les industries canadiennes à participer au progrès technologique et à en tirer profit, à améliorer les produits et les services, à accroître la productivité et à multiplier les débouchés canadiens et étrangers. Divers programmes et services permettent de réaliser ces objectifs. A chaque phase de la progression du produit, qu'il s'agisse de celle de la recherche, du développement, de la conception ou de la production et de la mise en marché, le ministère est en mesure de fournir renseignements et aide financière.

Programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PAIT). Le PAIT a pour objectif d'encourager l'essor et l'efficacité de l'industrie au Canada en soutenant financièrement certains projets de création ou d'amélioration de procédés et de produits qui font appel au progrès technologique et qui visent l'exploitation commerciale sur les marchés nationaux et internationaux. Le programme, lancé en 1965, a été révisé en 1970 et les prêts ont été remplacés par des subventions; il a également été élargi de façon à offrir une aide financière à certaines activités particulières non comprises dans la phase du développement.